



## Fiscalisation des primes et gratifications

Par **Pax\_Romana**, le **04/12/2012** à **21:25**

Bonjour,

- Est-il possible pour un salarié de percevoir une prime qui ne serait pas fiscalisée et qui ne serait pas assujettie à des cotisations sociales (Et donc n'apparaissant pas sur la fiche de paye) ?

- Une solution consistant à remettre des chèques Cadhoc à un salarié peut-elle être une alternative envisageable ?

Si oui, pourriez-vous me préciser si ce même avantage doit apparaître sur la fiche de paye ?

Je vous en remercie

STL